

Résumé de la Lettre de Cadrage (19 août 2020) du ministre de la santé Olivier Véran au DG de l'Assurance Maladie Thomas Faure.

SITUATION

Lettre de cadrage pour structurer la médecine ambulatoire dans le cadre des négociations des syndicats de médecins libéraux de mi-septembre à fin novembre 2020 sur les CPTS, l'accès aux SNP, le déploiement de la télésanté, la prise en charge des patients en situation de perte d'autonomie et les soins spécialisés de second recours.

FACILITER LE DEPLOIEMENT DES CPTS

- Des modalités d'adhésion et de suivi de l'ACI simplifiés
- Un financement adapté
- Une consolidation des missions des CPTS
- L'ajout d'une mission Préparation & Réponse aux menaces et crises sanitaires graves
- Financement en cas d'urgence sanitaire

Appui de la CNAM

- Appui conventionnel aux ESP et aux équipes de soins spécialisés pour renforcer de la coordination des parcours de soins & de prévention.
- Rôle pivot des CPTS. Pas de rémunération individuelle sans coopérations structurées à l'échelle d'une patientèle.

SOINS NON PROGRAMMÉS

- Prise en charge des SNP via le SAS
- Pas de rémunération à l'acte directe
- Financement au résultat (service rendu aux usagers dans le cadre du SAS et organisation territoriale)

TÉLÉMÉDECINE

- Assouplir l'obligation de consultation présenteielle dans les 12 mois précédents
- Assouplir le recours à des praticiens hors territoire pour la téléconsultation
- Accès à la télé-expertise pour toute la population
- Développer la télésanté pour tous les professionnels de santé conventionnés et paramédicaux.

VISITES GÉRIATRIQUES

- Renforcer l'accès & continuité des soins au domicile des patients fragiles et en perte d'autonomie
- Inciter aux visites gériatriques des médecins libéraux

ROSP

- Réduire les délais d'accès aux consultations spécialisées de second recours (gynéco, pédiatres, psychiatres)
- Encourager la participation à la réalisation d'objectifs prioritaires de santé publique via la ROSP.